



Objectifs du concours

- ✓ La qualité de vie - Améliorer le cadre de vie.
- ✓ L'attractivité - Encourager le tourisme, l'économie et le développement résidentiel.
- ✓ L'écologie - Valoriser et protéger l'environnement.
- ✓ Le lien social - Favoriser la participation et l'intégration.
- ✓ Encourager, reconnaître, remercier l'effort horticole et écologique des citoyens.

Règlements du concours

Article 1: Conditions

Ce concours est placé sous le signe de l'embellissement du cadre de vie dans le respect du paysage et de l'environnement. Il est ouvert à tous (sauf aux professionnels horticulteurs, paysagistes, fleuristes, élus). Il est gratuit.

Article 2: Inscriptions

Pour participer au concours, les résidents doivent obligatoirement s'inscrire avant le **05 juillet 2024** auprès de la municipalité en retournant la fiche d'inscription ou en s'inscrivant en ligne sur le site de la municipalité

Article 3: Catégories proposées

- ✓ Commerces et entreprises (ex. gîtes, restaurants, campings, lieux de cultes, etc.).
- ✓ Résidences avec aménagement visible de la rue. (Aménagements sur le terrain et non uniquement sur le balcon).
- ✓ Balcons (paniers suspendus, boîtes à fleurs, végétaux en pots) visibles de la rue ou d'un parc.
- ✓ Nouvel aménagement (réalisé après juillet de l'année précédente). Les aménagements qui étaient déjà présents ne seront pas jugés dans cette catégorie.

Article 3.1: Secteur en vedette

Les membres du comité d'embellissement ont déterminé que des secteurs seront mis en vedette chaque année. En 2024, les secteurs en vedette seront :

- 1- **Le secteur du Hameau** comprenant les rues du Hameau, des Épinettes, des Blés et des Ormes.
- 2- **Le secteur Beaudoin** comprenant les et chemins suivants : chemin Beaudoin, rue Adam, rue Morel, rue Armand, rue Denis, rue de la rivière.

Les résidents de ces secteurs sont invités à s'inscrire au concours, ils seront éligibles aux prix réguliers des catégories proposées, aux prix de participation et aux prix spéciaux offerts dans les secteurs en vedette. Il y aura un prix spécial par secteur.

Article 3.2: Prix coup de cœur du public

Les participants au concours Compton Fleurie peuvent choisir de s'inscrire au prix coup de cœur du public, ils acceptent ainsi que leur adresse postale soit diffusée publiquement et qu'une pancarte *PARTICIPANT* soit installée sur leur terrain. Le public sera invité à voter sur un formulaire en ligne pour leur participant coup de cœur. Pour être déclaré coup de cœur du public, le gagnant doit avoir obtenu le plus grand nombre de votes du public et avoir une note des juges de 70% et plus.

Article 4: Organisation

Le comité d'embellissement de la municipalité enregistre les inscriptions et organise le jury.

Article 5: Candidats hors concours

Pour permettre le renouvellement des candidats, les lauréats des premiers prix deviennent hors concours l'année suivant la remise de leur prix. S'ils maintiennent la qualité de leur aménagement des mentions seront remises.

Article 6 : Composition du jury

Le jury est composé de deux personnes provenant soit d'associations horticoles, soit œuvrant en horticulture ou enseignant dans le domaine de l'horticulture. Ils ne peuvent être des citoyens de la municipalité de Compton.

Article 7 : Visite du jury

Les visites se font dans la dernière semaine du mois de juillet.

Les critères d'évaluation

Le comité d'embellissement de la municipalité de Compton coordonne le concours «Compton fleurie». Quelle que soit la catégorie, le jury cherche à apprécier l'embellissement du cadre de vie des personnes inscrites au concours. L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois la note privilégie la qualité plutôt que la quantité. Veuillez noter que l'évaluation par le jury se fait de la rue ou d'un parc (pour les balcons).

L'évaluation des candidats porte sur les critères suivants :

1. Composition paysagère et associations végétales

Choix varié de végétaux et de plantes adaptés aux spécificités de la région, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement. Plantes en bonne santé et bien entretenues. Équilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces. (25 points)

2. Pérennité des compositions

Recherche de l'intérêt décoratif toute la saison. (10 points)

3. Propreté et état d'entretien et mise en valeur de l'environnement

Entretien général de l'espace et mise en valeur de l'environnement : allées, pelouse, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières. Intégration harmonieuse des matières inertes sur le terrain (30 points)

4. Mise en place de techniques alternatives

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération : paillage, plantes couvre-sols, plantes bien adaptées aux contraintes climatiques et absence de plantes invasives. (10 points)

5. Intégration de plantes comestibles

Ajout de plantes comestibles dans les aménagements. (5 points)

Prix offerts

Les prix offerts varient entre 25\$ et 150\$ pour les gagnants des catégories. Plusieurs prix de participation seront aussi tirés au hasard parmi les inscriptions reçues. La valeur totale en prix varie en fonction des commandites reçues.